


**VILLE DE
SAINT-PIREST**

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2023

ORDRE DU JOUR :

-  Adoption du procès-verbal du 23 février 2023..... 5
- Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(février 2023) 5
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 2 - RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour des postes
figurant à l'organigramme de la collectivité..... 5
Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation
du rapport*..... 5
- Rapport n° 3 - RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés
annuels non pris du fait de l'absence pour raison de santé
d'un agent titulaire..... 6
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 4 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Vote des taux impôts
locaux exercices 2023..... 6
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 5 - AFFAIRES FINANCIERES : Demande de subventions
dans le cadre de l'aide à l'investissement 2023 - Appel à
projets municipaux de la Métropole de Lyon..... 7
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 6 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Renouvellement
du dispositif d'aide à l'achat de pièges à moustiques.... 8
Rapporteur : Mme S. VERGNON

- Rapport n° 7 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Extension de la vidéoverbalisation et du nombre d'infractions pouvant être constatées par caméras..... 10
Rapporteur : M. B. GUTTIN
- Rapport n° 8 - URBANISME : Cession d'un garage situé 27 rue maréchal LECLERC..... 13
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 9 - URBANISME : Conventionnement avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Année 2023. 14
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 10 - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE Cession d'un appartement situé 41 boulevard Edouard Herriot (échange NPNRU)..... 14
Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 11 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Convention Atmo Auvergne-Rhône Alpes : suivi de la qualité de l'air dans le Sud-Est lyonnais autour de l'A46 sud et de la Rocade Est (RN 346)..... 15
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 12 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lots n°2, 3, 4-1, 5, 11, 12, 13 et 14 - Avenants..... 19
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 13 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°4-2 : Serrurerie Métallerie - Avenant n°5 Lot n°6 Plâtrerie-plafonds- Avenant n°6 - Lot n°8 Sols souples - sols durs - Avenant n°5..... 20
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 14 - : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°7 : Menuiseries intérieures - mobilier - Avenant n°5 - Lot n°11 : Serrurerie-machineriemenuiserie-équipements scéniques..... 21
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 15 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°9 : Chauffage - plomberie - ventilation - sanitaires - Avenant n°7; Lot n°10 : Courants

forts - courants faibles - Avenant n°4.....	22
Rapporteur : M. S. PEILLET	
Rapport n° 16 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC - Avenant n°11.....	25
Rapporteur : M. S. PEILLET	
Rapport n° 17 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Avenant n°2 au lot n°5 : Surgelés divers et avenant n°1 au lot n°6 : Fourniture de produits de la mer surgelés.....	27
Rapporteur : Mme D. CORSALE	
Rapport n° 18 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°12 : Fourniture de produits laitiers BIO - Avenant n°5.....	29
Rapporteur : Mme D. CORSALE	
Rapport n° 19.- MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Concession relative à la gestion et à l'exploitation d'un établissement multi-accueil collectif de jeunes enfants « La Mascotte » - Avenant n°1.....	31
Rapporteur : Mme M. CALVI	
Rapport n° 20 - ACTION SOCIALE : Association le MAS « l'Éclaircie » - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens - Occupation des locaux.....	32
Rapporteur : Mme N. EL FALOUSSI	
Rapport n°21.- JEUNESSE ET ENFANCE : Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône - Relais Petite Enfance "Picoti Picota", "Chat Perché" et "Les Petits Bateaux" 2023 2024.....	32
Rapporteur : Mme M. CALVI	
Rapport n° 22 - ÉDUCATION : Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets sur la réduction, réemploi et substitution d'emballages et contenants plastiques...	33
Rapporteur : Mme D. CORSALE	

- La séance est ouverte à 19 heures -

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose la plus jeune d'entre nous, Amandine GAILLARD, comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel :

(Amandine GAILLARD procède à l'appel)

Secrétaire de séance : Mme Amandine GAILLARD.

Présents (35) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Nadia EL FALOUSSI,
Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN,
Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Stéphane PEILLET,
Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI,
Sylvie ALLEMAND, François MEGARD, Jacques BURLAT,
Christian MOISSARD, Jean-François MORICE,
Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ,
Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE,
Laurence FAVIER, Claire Lise COSTE, Pascal LACHAIZE,
Suzana ELEZI, Olivier MAS, Amandine GAILLARD,
Gilbert CHARVET, Marie Jeanne JUVENETON, Philippe ROLLAND,
Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT, Lise BOISRIVENT.

Absents ayant donné procuration (5) :

Frédéric JEAN, procuration à Doriane Corsale
Janie Argoud, procuration à Madeleine Vergnolle
Purification Lopez à Roch Sanchez
Wafia ZAK à Gilles Grandval
Véronique Moreira à Zafer GIRISIT.
Cela fait donc 40 votants.

Absents (3) :

Liliane Weiblen, Sabrina Boutiba, Anthony REA

M. le Maire.- Merci Amandine.

~ ~ ~ ~ ~

(Projection des rapports)

📖 Adoption du procès-verbal du 23 février 2023

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? ... (Néant)

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte le procès-verbal du 23 février 2023.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (février 2023)

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du Rapport

Y a-t-il des questions par rapport aux actes de gestion ? ...
(Néant)

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu de délégation (février 2023)

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 2 - RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour des postes figurant à l'organigramme de la collectivité.

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du rapport

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°2.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 3 - RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de l'absence pour raison de santé d'un agent titulaire.

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°3.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 4 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Vote des taux impôts locaux exercices 2023.

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? ... (Néant). Nous n'augmenterons pas les impôts une fois de plus.

M. A. BERLIOZ CURLET.- Pas du tout, il y a juste cette majoration par les bases de 7,1%. On est à un taux très modéré par rapport à des communes qui ont augmenté fortement les taxes foncières. Il y en a qui sont à + 60% presque.

M. le Maire.- C'est plutôt une bonne chose.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°4.

Merci pour les San Priods.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 5 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Demande de subventions dans le cadre de l'aide à l'investissement 2023 - Appel à projets municipaux de la Métropole de Lyon.

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

Juste un rappel, cette enveloppe est de 10 M€.

Pour 2022, il y a eu 34 projets accompagnés sur 34 communes.

Excusez-moi, on n'a plus la création d'une chaufferie bois au Foyer logement pour personnes âgées le Clairon pour un montant de 306 666 €. J'ai le rapport d'avant. On n'a donc que 528 000 €. Quoi qu'il en soit, cela s'inscrit dans une enveloppe. Après, c'est choisi parmi d'autres programmations ou d'autres opérations que les 59 communes de la Métropole de Lyon vont proposer. Sur les 528 000 €, je ne sais pas ce qu'on aura. Je vais donc éliminer cela. Je m'en excuse, c'était dans la première délibération qui était sortie et que j'avais pour la commission. Cela veut dire que pour la commission, j'ai dû vous dire cela. Mais cela a été rectifié.

M. le Maire.- Juste peut-être une petite précision par rapport à la chaudière bois. Effectivement, elle était bien

notée, Alain, tu as raison, mais nous avançons à grand pas sur le chauffage urbain. Nous allons certainement passer une délibération avant le mois de juin. La Métropole doit délibérer au mois de juin pour la convention avec DALKIA C'est pour cela qu'on l'a retirée pour qu'on puisse avoir le maximum sur la réfection des toitures.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°5.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 6 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de pièges à moustiques.

Rapporteur : Mme S. VERGNON.-

Présentation du rapport

« [...] - Pour les particuliers, cette aide sera valable pour les pièges à moustique extérieurs qui se basent sur les méthodes dites « anti larvaire » ou encore de type aspirateur utilisant un appât au gaz. Elle s'élèvera à 50 % du coût du piège et sera plafonnée à 70 €. [...] »

J'apporte une petite précision sur les aides : 50% du coût du piège. En fait, si un particulier veut prendre deux pièges différents, on peut peut-être dire qu'elle s'élèvera à 50% du coût d'investissement total, toujours plafonné à 70 €.

M. le Maire.- Merci Sophie. Y a-t-il des questions ?...

Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Merci Monsieur le Maire.

Suite à la demande que nous avons effectuée en amont du conseil, il apparaît que sur les 140 dossiers de subvention réalisés en 2022, un seul concerne une copropriété. Les pièges de grande distance pour les copropriétés sont particulièrement efficaces également pour le voisinage. Aussi, il nous semble qu'un effort particulier doit être mené cette année pour mobiliser les copropriétés dans la lutte contre le moustique tigre et c'est peut-être d'ailleurs le sens de l'augmentation du budget sur cette délibération. Est-ce que des opérations spécifiques sur ces bénéficiaires sont envisagées ?

M. le Maire.- Oui, on essaie de prendre contact avec les régies, conseils syndicaux. Ce n'est pas toujours évident parce qu'il faut que cela passe en AG. Mais l'idée c'est bien sûr de pouvoir - et vous avez raison de le dire - insister auprès des copropriétés.

Dernièrement, on a convoqué le conseil syndical de Ménival, qui est quand même la plus grosse copropriété de la ville et quasiment du département, pour les sensibiliser sur le sujet. On doit les recevoir dans les jours qui viennent, en espérant que cela puisse aboutir. Il est vrai qu'il est plus facile de demander à un particulier, un propriétaire ou un locataire d'investir dans un système anti moustique, qu'une copropriété. Ce n'est pas toujours facile.

Mme S. VERGNON.- C'est vrai que le rayon d'action est de 60 mètres maximum. Il y a aussi tous les groupes scolaires, les maisons petite enfance, les cimetières aussi, où l'on met

des bornes. On essaye de mailler au maximum le territoire.

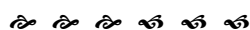
M. le Maire.- Malgré tout cela, c'est compliqué d'éliminer ces sacrés moustiques !

Je soumets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°6.

Je vous remercie.



Rapport n° 7 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Extension de la vidéoverbalisation et du nombre d'infractions pouvant être constatées par caméras.

Rapporteur : M. B. GUTTIN.-

Présentation du rapport

Cela suit l'information que nous avons faite lors du dernier conseil municipal du mois de février.

M. le Maire.- Merci Bernard pour ces précisions. Y a-t-il des commentaires, des questions ?... Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Merci. C'est sur l'annexe que je voulais poser une question, pour savoir si les secteurs soumis à vidéoverbalisation qui sont dans l'annexe sont amenés à évoluer ? Il y a des secteurs qui semblent dangereux qui n'y sont pas (je pense par exemple au stop entre la route de Toussieu et le chemin de la Fouillouse). Et je m'interroge aussi sur un autre secteur parce que je le connais, le secteur rond-point des lumières. Il n'y a ni stop, ni feu là-bas, donc je ne comprends pas, par rapport à la

délibération, quelle vidéo verbalisation il peut y avoir sur un secteur où il n'y a ni stop, ni feu.

M. B. GUTTIN.- Sur le premier point, il faut qu'on attende d'avoir la caméra installée. Les caméras qui servent actuellement sont des caméras de protection sur la voie publique. Certaines vont être dirigées de manière à pouvoir prendre les infractions.

Ensuite, on a détaillé les périmètres. Effectivement, la difficulté était de ne prendre que ceux qui étaient vidéo-verbalisables, mais surtout qui étaient dangereux. Plutôt que d'en prendre quelques-uns, on les a tous fixés indistinctement, car il n'y a pas uniquement les stops et les feux rouges qui peuvent être vidéo-verbalisés, il y a le non-port de la ceinture de sécurité, l'utilisation du portable tenu en main pendant qu'on conduit. On est bien d'accord sur le fait que ce sont des infractions qui ne sont pas véritablement dangereuses, mais qui peuvent avoir des conséquences dangereuses ou corporelles, en termes de comportement de l'automobiliste. C'est pour cela qu'on a choisi de prendre cette mesure-là.

M. le Maire.- Pour compléter Bernard, je dirai également que bien évidemment, la liste est non exhaustive et que des caméras vont encore arriver dans la commune.

Je mets également l'accent sur une liste qui sera élargie pour être extrêmement attentif sur les incivilités de mariages qui peuvent se produire dans notre commune. Nous avons la chance à Saint-Priest, d'avoir un magnifique château et un magnifique parc qui aujourd'hui, attirent énormément de mariages, mais qui ne sont pas faits sur notre commune.

On ne peut pas interdire aux gens de venir se faire photographier au parc du château s'ils habitent dans les communes voisines, mais ce qu'on leur demande, c'est de respecter la réglementation et également le stationnement, etc.

Nous allons donc communiquer un peu plus largement sur le fait de maintenir la pression sur les mariages, de manière à ce qu'ils comprennent qu'on a le droit de se photographier parc du château, mais qu'on a aussi le devoir de respecter la loi et également le stationnement, les stops, etc. J'espère que ce message passera de façon très claire, de manière à ce que les choses puissent se passer tout simplement paisiblement.

Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire. Très rapidement pour rebondir sur ce que vous dites, vous citez l'exemple des mariages. J'avais une question : quels sont les délits que vous verbalisez par la vidéo surveillance, selon l'arrêté préfectoral, par rapport aux agents municipaux ? On a cité par exemple les mariages, est-ce qu'il y a une liste exhaustive ?

M. B. GUTTIN.- Oui. Je me permets de vous rappeler un décret de décembre 2016 qui prévoyait cela, mais surtout le Code de la route, à savoir les deux articles que je vais vous trouver tout de suite...

M. Z. GIRISIT.- Monsieur GUTTIN, je les ai vus.

M. B. GUTTIN.- Les articles L121-3 et L130-9. Ces deux articles prévoient donc toutes les infractions qui sont verbalisables par caméra, sauf qu'on ne parle pas de délit,

on parle uniquement des contraventions de quatrième et de cinquième classe, à savoir : le respect du feu rouge, du feu orange, de distance de sécurité entre les véhicules, de circulation sur des voies à usage réservé pour les bus, TCL et vélos, défaut du port de ceinture de sécurité, usage du téléphone tenu en main, chevauchement ou franchissement des lignes continues, défaut du port du casque sur des deux-roues motorisés et circulation en sens interdit. Alors on est bien d'accord, ce sont des contraventions, des délits ne peuvent pas être relevés par vidéooverbalisation.

M. le Maire.- Je soumetts cette délibération au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°7.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons au rapport n°8. Frédéric JEAN est bloqué par son travail, il devait arriver, il ne tardera peut-être pas trop, mais je vais présenter la délibération à sa place.

Rapport n° 8 - URBANISME : Cession d'un garage situé 27 rue maréchal LECLERC

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je soumetts ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°8.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 9 - URBANISME : Conventonnement avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Année 2023.

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

C'est clair. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°9.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 10 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE Cession d'un appartement situé 41 boulevard Edouard Herriot (échange NPNRU).

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°10.

Je vous remercie.

Peut-être qu'il serait intéressant lors d'un prochain conseil, Liliane, de faire un point sur le NPNRU, sur l'avancement, afin que l'on puisse donner des informations : où nous en sommes avec les cessions d'appartements, les logements, relogements, etc. On fera un point précis.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons au dossier suivant, un dossier important qui nous concerne absolument toutes et tous et pas que Saint-Priest.

Rapport n° 11 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Convention Atmo Auvergne-Rhône Alpes : suivi de la qualité de l'air dans le Sud-Est lyonnais autour de l'A46 sud et de la Rocade Est (RN 346).

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du rapport

C'est un rapport important parce qu'on va rentrer dans la ZFE progressivement. Il faut se souvenir des choses. L'ex A6/A7, M6/M7 aujourd'hui, est concerné par cette ZFE. Donc le report de circulation que nous avons connu à partir de 2016 et dont beaucoup limitent le chiffre, (je vais y venir après), sera amplifié par l'entrée de la M6/M7 dans la ZFE. J'avais fait la demande à la Métropole de Lyon de nous aider sur le sujet, au moins de nous accompagner sur les montants et nous avons eu un refus de la part de la Métropole.

Aujourd'hui, je vais vous donner les derniers chiffres que j'ai en tête, qui datent de la semaine dernière : en 2016, quand nous avons eu la concertation sur la deux fois quatre voies, on était autour de 103 000 ou 106 000 véhicules/jour, qui comprenaient le comptage daté de 2016 et les sorties de

l'A43 puisqu'il avait été fait sur le noeud de Manissieux. À la semaine dernière, nous avons 200 000 véhicules/jour et sans parler du noeud de Manissieux, donc sans compter les véhicules qui rentrent et qui sortent de l'A43.

Donc il y a bien des conséquences aujourd'hui, qui sont indéniables et qui jouent sur la santé autour de cette Rocade.

C'est pour cela que nous avons lourdement insisté, mes collègues maires ainsi que les élus des différentes communes, et là, il ne s'agit pas de politique politicienne, puisque vous avez vu dans la liste que c'est toute tendance politique ; nous sommes tombés d'accord sur le sujet et nous allons payer cette étude. Je pense qu'il était important de le dire.

La première réunion sur la concertation que j'avais lourdement demandée auprès de l'Etat, a démarré il y a huit jours. D'ailleurs, Gilbert était présent lors de cette première réunion où la Préfecture, l'Etat a annoncé qu'il allait y avoir des ateliers de concertation avec un rendu le 5 juin, par le Ministre des transports, à Saint-Priest. Donc nous mettons beaucoup d'espoirs dans cette concertation.

J'ai fait la proposition et elle a été acceptée, que la Préfecture vienne récupérer les chiffres que nous avons, pour qu'on puisse commencer à travailler sur de vraies bases, parce que si on commence à discuter dans les ateliers et qu'on se chipote sur des chiffres qui ne sont pas bons à l'origine, on n'y arrivera pas. Donc, cela a été accepté.

Un rendez-vous est en train de se caler pour qu'ils viennent dans notre CSU relever les comptages qui pourront apporter la confirmation de ce qu'on avance depuis déjà pas mal de

temps.

C'était pour dégrossir le sujet.

Y a-t-il des questions ? ... Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Bien sûr, nous nous associons à cette demande de mesures qu'on a faite l'année dernière à Eurexpo, de qualité de l'air à proximité des axes traversants notre commune et permettant de disposer enfin de données fiables sur les conséquences sanitaires et environnementales, de l'augmentation de la circulation sur la Rocade et l'A46.

Effectivement, vous l'avez dit, la concertation sur les mobilités s'engage et ces éléments sont indispensables pour faire valoir nos arguments contre le projet d'élargissement de l'A46 sud et du nœud de Manissieux, dont la vocation est d'accroître encore la circulation. Donc, là, on aura des bases solides.

J'aurai deux demandes par rapport à cette délibération :

D'une part, vous avez dit que les mesures de circulation vont être transmises à la Préfecture. Je pense qu'il serait important aussi de les transmettre à Atmo qui va redresser ces mesures par rapport à la circulation, afin qu'il ne se base pas sur les chiffres farfelus qu'on a pu avoir, mais sur les chiffres les plus récents et les plus réels.

Et nous souhaitons aussi que les résultats soient présentés à tous les élus et également aux citoyens lors, pourquoi pas, d'une réunion publique et d'une mise en ligne de ces résultats afin qu'ils soient accessibles à tous. Je pense que c'est vraiment en diffusant les résultats de cette étude qu'on va pouvoir mobiliser encore plus et avoir l'adhésion de tous.

M. le Maire.- Complètement d'accord. Je pense qu'une réunion publique serait certainement la chose la plus intéressante pour qu'on puisse donner les chiffres quand nous les aurons et en même temps, les chiffres de la circulation sur ces voies. Sans problème.

Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire. Pour rebondir sur ce que disait mon collègue, M. GRANDVAL, concernant le projet d'extension sur l'A46 Sud, je souhaitais aussi rappeler qu'Atmo a publié le 7 juin dernier, un résultat de ces travaux, sur une réponse affirmative par rapport à l'impact environnement. Je ne sais pas si vous vous rappelez de ces articles. Donc, d'un côté, nous allons subventionner cette association pour mettre en place des mesures, mais d'un autre côté nous ne pouvons pas cautionner une association qui va soutenir indirectement par ses rapports, ce projet.

M. le Maire.- C'est votre choix Monsieur GIRISIT. Il n'y a pas de souci, mais j'ai du mal à comprendre.

M. Z. GIRISIT.- Nous voterons pour, bien sûr, mais ce que je veux dire, c'est que courant juin 2022 cette même association avait mis une étude favorisant l'aménagement à 2X3 voies de L'A46 car selon Atmo cet aménagement ne sera pas une catastrophe sanitaire. C'est pour cela qu'au niveau de la Métropole, il y a cette hésitation, Monsieur le Maire, par rapport à ce que vous avez dit précédemment.

M. le Maire.- Je ne suis pas certain que cela ait un rapport direct. Pour en avoir discuté avec certains, ils ne m'avançaient pas ces arguments. Ce n'est pas grave, on fait autrement. Je pense que l'association Atmo en tout cas, au

vu des chiffres qui nous seront donnés - et je le dis très clairement, j'espère qu'ils ne seront pas catastrophiques parce que cela va nous interroger encore plus - pourra revoir les éléments qu'elle nous a donnés assez récemment.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°11.

Je vous remercie. Donc rendez-vous pour vous donner les mesures qui nous seront remises.

~ ~ ~ ~ ~

Dossiers suivants : Stéphane PEILLET ?

M. S. PEILLET.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons scindé les rapports en deux : les quatre premiers rapports (12, 13, 14, 15) qui concernent le théâtre et ensuite, le rapport n°16 pour Jean Jaurès

Rapport n° 12 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lots n°2, 3, 4-1, 5, 11, 12, 13 et 14 - Avenants

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

Une petite coquille s'est glissée dans les rapports sur le montant total de l'opération initiale. Il était noté 13 505 540,03 €, en fait c'est 13 537 395,03 €.

Ce rapport à pour objet de prolonger de 8 semaines le délai global prévu pour les travaux du TTA, pour une réception des travaux au 26 mai 2023, soit + 2 mois par rapport au précédent planning.

Ce décalage est principalement dû à des travaux complémentaires rendus nécessaires par le concessionnaire Eau du Grand Lyon demandant de modifier le raccordement en eau du TTA (sur la rue Henri Maréchal au lieu de l'avenue Jean Jaurès).

Il s'agit surtout des travaux complémentaires rendus nécessaires par le concessionnaire Eau du Grand Lyon, dont la modification imposée de l'emplacement du regard a perturbé considérablement le planning (impact avec d'autres lots, dont les travaux modificatifs ont dû être en suspens jusqu'à l'achèvement du nouveau tracé de l'adduction de l'eau potable).

Ce rapport a également pour objet de prendre en considération la fusion absorption de l'entreprise SNEC cotraitant du groupement du Lot n° 03 (Étanchéité) par la société ALPHA SERVICES.

Il n'y a pas d'incidence financière pour ce lot n°12.

Rapport n° 13 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°4-2 : Serrurerie Métallerie - Avenant n°5 Lot n°6 Plâtrerie-plafonds- Avenant n°6 - Lot n°8 Sols souples - sols durs - Avenant n°5.

Rapporteur : M. S. PEILLET.- Présentation du rapport

Ce rapport a pour objet de prolonger de 8 semaines le délai global prévu pour les travaux du TTA pour une réception des travaux au 26 mai 2023 (soit + 2 mois par rapport au précédent planning).

Il a également pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires liés notamment à des adaptations rendues

nécessaires par rapport aux contraintes de sécurité incendie (exemple : adaptation de deux écrans de cantonnement du hall principal pour contenir les fumées) ou à des découvertes liées à la réhabilitation du bâtiment existant (exemple : reprise d'enduit sur paroi existante à la suite des travaux de curage).

Pour le lot 4-2 : le montant du présent avenant est de 9 221,66 €, soit une augmentation globale par rapport au marché initial de 8,11%.

Pour le lot 6 : le montant du présent avenant est de 17 754,66 €, soit une augmentation globale par rapport au marché initial de 38,96%.

Pour le lot 8 : le montant du présent avenant est de 680 €, soit une augmentation globale par rapport au marché initial de 6,49%.

Rapport n° 14 - : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°7 : Menuiseries intérieures - mobilier - Avenant n°5 - Lot n°11 : Serrurerie-machineriemenuiserie-équipements scéniques

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

Ce rapport a pour objet de prolonger de 8 semaines le délai global prévu pour les travaux du TTA pour une réception des travaux au 26 mai 2023 (soit + 2 mois par rapport au marché initial).

Il a également pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires liés en grande partie à des manquements de la maîtrise d'œuvre (exemple : mise en place de trappes avec

escaliers escamotables pour accéder à certains locaux techniques, alors qu'il n'y avait pas de trappe, pas d'échelle escamotable) et à une demande de la Ville de modifier le type de cylindre à la suite d'une mise au point concernant l'organigramme des clés du bâtiment. Ce sont toutes les serrures. On n'avait pas assez de solutions de passes, selon les demandes du TTA et il a fallu changer les serrures pour avoir plus de solutions de passes.

Pour le lot n°7, le montant du présent avenant est de 19 186,23 €, soit une augmentation globale par rapport au marché initial de 4,44%.

Pour le lot n°11, le montant du présent avenant est de 1 325 €, soit une augmentation globale par rapport au marché initial de 1,10%.

Rapport n° 15 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°9 : Chauffage - plomberie - ventilation - sanitaires - Avenant n°7; Lot n°10 : Courants forts - courants faibles - Avenant n°4

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

Ce rapport a pour objet de prolonger de 8 semaines le délai global prévu pour les travaux du TTA pour une réception des travaux au 26 mai 2023 (soit + 2 mois par rapport au précédent planning). Cela, c'est évidemment pour toutes les entreprises.

Pour le lot n°09 (Chauffage - Plomberie - Ventilation, Sanitaires), il s'agit notamment de prendre en compte les

travaux supplémentaires liés à des manquements de la maîtrise d'œuvre. Exemples : mise en place de plateformes avec trappes d'accès pour pouvoir visiter le conduit de cheminée (demande règlementaire), modifications techniques nécessaires pour tenir compte des demandes de l'acousticien du cheminement de la ventilation de la grande salle, ou à des remarques du bureau de contrôle.

Pour le lot n°10 (Courants forts - Courants faibles), il s'agit principalement de la prise en compte des travaux de raccordement de chantier en électricité depuis le réseau ENEDIS jusqu'à l'emprise du chantier, non pris en compte par la maîtrise d'œuvre dans la rédaction des pièces marchés. (+ de 50 000 € HT).

À la suite d'aléas, la prise en compte d'un système de préchauffage nécessaire notamment pour réaliser les travaux de finitions extérieures (pose de bois, sol souple, peinture, etc.) pour un montant d'environ 18 000 € HT (le planning initial prévoyait ces tâches à partir du printemps).

À la demande de la Ville, installation de deux boîtiers de prises permettant l'intégration de futurs écrans de signalétique dans l'angle du mur rideaux pour environ 2 500 € HT.

Pour le lot n°9, le montant du présent avenant est de 1 325 €, soit une augmentation globale par rapport au marché initial de 1,10%.

Pour le lot n°10, le montant du présent avenant est de 75 842,72 €, soit une augmentation globale par rapport au marché initial de 8,55%.

Voilà pour le TTA, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Si vous me l'autorisez, je fais voter les rapports les uns après les autres.

Je sou mets le rapport n° 12 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°12 à la majorité par 38 voix pour, 2 abstentions (Z. GIRISIT, V. MOREIRA/Les Écologistes).

Je sou mets le rapport n° 13 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°13 à la majorité par 38 voix pour, 2 abstentions (Z. GIRISIT, V. MOREIRA/Les Écologistes).

Je sou mets le rapport n° 14 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°14 à la majorité par 38 voix pour, 2 abstentions (Z. GIRISIT, V. MOREIRA/Les Écologistes).

Je sou mets le rapport n° 15 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin

public, APPROUVE le rapport n°15 à la majorité par 35 voix pour, 5 abstentions (G. GRANDVAL, Ph. ROLLAND/ Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest, W. ZAK La France insoumise, Z. GIRISIT, V. MOREIRA/Les Écologistes).

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons maintenant au rapport n° 16 pour le Groupe Scolaire Jean Jaurès : Stéphane PEILLET ?

Rapport n° 16 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC - Avenant n°11

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

À la demande du maître d'ouvrage :

- Des travaux de pose d'une résistance électrique sur le ballon d'eau chaude sanitaire, afin que ce dernier puisse être alimenté en eau chaude durant la période « hors chauffe » (été/5 à 6 mois) de la chaudière gaz, pour un montant de 4 300 € HT.
- Changement de robinet poussoir sur 7 WC, qui n'étaient pas adaptés aux petits enfants, pour un meilleur apprentissage de la propreté, en revenant à un modèle presto classique.

À la suite d'aléas :

- Pour faire suite au contrat de défektivité du réseau existant d'alimentation d'eau potable (AEP), entre le bâtiment B (élémentaire) et le bâtiment C (ex-maternelle), rendant impossible la soudure pour le dévoiement AEP

demandé dans le cadre de l'avenant n°10, ce réseau a dû être remplacé intégralement pour un montant de 2 200 € HT.

- Travaux de séparation du réseau AEP des logements EMH et du groupe scolaire, dans la mesure où la distribution de réseau des années 1970, qui traverse le groupe scolaire, s'est révélée non conforme actuellement. Ces travaux, pour un montant de 2 750 € HT sont indispensables pour la réalisation des travaux VRD du futur parvis.

À la demande du maître d'œuvre :

- Travaux de neutralisation et dégazage du réseau gaz enterré existant non prévu dans le marché au droit de la logette gaz sur l'aspect public et dans le local chaufferie, pour un montant de 4 600 € HT.
- Travaux de raccordement provisoire du réseau d'alimentation d'eau potable (AEP) du bâtiment C sur le nouveau réseau AEP provenant du bâtiment A, afin de permettre l'alimentation d'eau potable du bâtiment C pour la rentrée scolaire 2023, pour un montant de 3 050 € HT. Cette adaptation est une conséquence du décalage du planning EXE (majoritairement dû au remplacement du système de ventilation du bâtiment B et du problème des chapes existantes)

Le montant du présent avenant est de 34 684,50 € HT, soit une augmentation globale par rapport au marché initial de 38,88%.

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant).

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°16.

Je vous remercie.

M. A. BERLIOZ CURLET.- Une précision : tout cela peut paraître un peu complexe et fastidieux, mais je voudrais vous rappeler, et les commissaires peuvent en témoigner, que tout cela est regardé en commission d'appel d'offres et expliqué très clairement par les techniciens et ingénieurs de la ville de Saint-Priest. On a des explications sur tout. Stéphane PEILLET prend des notes sur tout. Là, on ne peut pas voir le détail, mais les personnes qui siègent peuvent en témoigner, on essaie d'aller au fond des sujets et d'avoir des explications sur tout. Je voulais le préciser. Merci.

M. le Maire.- Merci Alain.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 17 – MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires – Avenant n°2 au lot n°5 : Surgelés divers et avenant n°1 au lot n°6 : Fourniture de produits de la mer surgelés

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- *Présentation du rapport*

Les produits surgelés coûtent de plus en plus cher car leur prix est étroitement lié à celui de l'énergie. L'inflation a entraîné une hausse des factures de 85 %. Les produits surgelés sont conservés à une température inférieure à -18°. La consommation de l'énergie est donc forcément très importante.

L'accord-cadre relatif à la fourniture de denrées pour les lots 5 et 6 a été notifié le 15 mai 2020 à la société SYSCO-FRANCE

L'avenant n°2 au lot n°5 (produits surgelés et divers) et l'avenant n°1 au lot n°6 (fourniture de produits de la mer surgelés) visent à augmenter les prix du bordereau des prix unitaires. La liste des produits concernés ainsi que la hausse appliquée sont indiquées dans les bordereaux de prix unitaires annexés aux avenants des lots précités.

Concernant ces deux avenants, et à titre exceptionnel, il est proposé que les prix du bordereau des prix unitaires des produits concernés soient augmentés au-delà de la clause limitative de 3 % l'an, telle que celle-ci est prévue dans le marché, sur la base des justificatifs transmis par le titulaire.

Les nouveaux prix unitaires entreront en vigueur pour les commandes émises à compter de la date de notification du présent avenant jusqu'au 31 août 2023.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°2 relatif à la fourniture de denrées alimentaires - Lot n°5 : Surgelés divers (accord-cadre n°2020041) et de l'avenant n°1 du lot 6 relatif à la fourniture de denrées alimentaires : Fourniture de produits de la mer surgelés avec l'entreprise SYSCO FRANCE (accord-cadre n°2020042)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable

011

M. le Maire.- Merci Doriane. Je rappelle quand même que nous n'avons toujours pas - tant que nous le pourrons - augmenté les tarifs de la cantine, ce qui est quand même important. Certaines villes le font. Cela permet de conserver le pouvoir d'achat de nos San Priods. Je pense qu'il est important de pouvoir rester sur ces tarifs.

Mme D. CORSALE.- Et avec une augmentation des inscriptions.

M. le Maire.- Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°17.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 18 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°12 : Fourniture de produits laitiers BIO - Avenant n°5
Rapporteur : Mme D. CORSALE.- Présentation du rapport

L'accord-cadre relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le Lot n°12 fournitures de produits laitiers BIO a été notifié le 15 mai 2020 à la société France FRAIS RHONE ALPES.

En 2022, le conseil municipal a approuvé la conclusion des avenants 2, 3 et 4 visant à augmenter les prix du bordereau des prix unitaires, afin de tenir compte des charges contractuelles liées à la hausse des produits laitiers BIO. Concernant cet avenant n° 5, et à titre exceptionnel, il est proposé que les prix du bordereau des prix unitaires des

produits concernés soient augmentés au-delà de la clause limitative de 3 % l'an, sur la base des justificatifs transmis par le titulaire.

Les nouveaux prix unitaires entreront en vigueur pour les commandes émises à compter de la date de notification du présent avenant jusqu'au 31 août 2023.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°5 relatif à la fourniture de denrées alimentaires - Lot n°12 : Fourniture de produits laitiers BIO (accord-cadre n°2020048) avec l'entreprise FRANCE FRAIS RHÔNE ALPES
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant - De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 011

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur ROLLAND, je vous en prie ?

M. Ph. ROLLAND.- Merci Monsieur le Maire. Depuis le temps qu'on vote des avenants à tous ces prix, est-ce qu'on a une idée, en euros, de l'augmentation réelle ? On voit des augmentations de 12, 15, 30% sur certains produits. Quel est le delta ou une idée du delta, à partir du premier avenant qu'on a voté, l'estimation qu'on avait des fournitures alimentaires et aujourd'hui, de manière à ce qu'on puisse se rendre compte peut-être plus concrètement de ce qui se passe ?

M. le Maire.- Sur les denrées alimentaires, on est à +12 %.

Mais ce chiffre, il faut l'additionner avec le reste, c'est-à-dire qu'on a des augmentations, vous le savez tous, de l'énergie, etc. et on se rapproche plus des +15 % que des +12%, en cumulant le tout. L'augmentation est donc substantielle.

Et on n'a pas bougé les prix de la cantine, je le rappelle, ni les quantités ce qui est aussi important. Ce n'est pas parce qu'on n'augmente pas les prix, qu'on diminue la quantité.

M. A. BERLIOZ CURLET.- Ni la qualité.

M. le Maire.- Ni la qualité, bien sûr.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°18.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 19.- MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Concession relative à la gestion et à l'exploitation d'un établissement multi-accueil collectif de jeunes enfants « La Mascotte » - Avenant n°1

Rapporteur : Mme M. CALVI.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Marthe pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°19.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 20 - ACTION SOCIALE : Association le MAS « l'Éclaircie » - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens - Occupation des locaux

Rapporteur : Mme N. EL FALOUSSI.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Nadia. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°20.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n°21.- JEUNESSE ET ENFANCE : Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône - Relais Petite Enfance "Picoti Picota", "Chat Perché" et "Les Petits Bateaux" 2023 2024.

Rapporteur : Mme M. CALVI.- *Présentation du rapport*

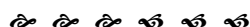
M. le Maire.- Merci Marthe. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°21.

Je vous remercie.



Rapport n° 22 - ÉDUCATION : Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets sur la réduction, réemploi et substitution d'emballages et contenants plastiques.

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- *Présentation du rapport*

Dans le cadre du plan de relance, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, a été dotée d'une enveloppe de 40 millions d'euros pour le soutien à la réduction, au réemploi ou au développement de solutions de substitution des emballages et contenants en plastique, notamment à usage unique.

L'ADEME accompagne les porteurs de projets de tous secteurs. Afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux différentes lois EGALIM et AGEC, il a été recherché des solutions de substitutions aux barquettes plastiques à usage unique.

Après plusieurs essais, la solution retenue est le passage en contenants inox avec externalisation du lavage des bacs. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis d'évaluer le coût global d'investissement à **2 117 340 euros**. L'intérêt de cet investissement est environnemental et sanitaire.

Dans le contexte où les solutions environnementalement et énergétiquement performantes ont un coût supplémentaire qui

nécessite un soutien public pour accélérer leur diffusion, une aide publique est nécessaire. Aussi, le montant attendu de la subvention pourrait être compris entre 300 000 € et 400 000 €.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2334-42

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie d'un montant le plus élevé possible dans le cadre l'appel à projets sur la réduction, le réemploi et la substitution d'emballages et contenants plastiques
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des commentaires ? ...
Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- La suppression des plastiques dans les contenants utilisés est une démarche importante et nous vous remercions de nous avoir transmis, suite à notre demande, la décomposition du montant d'investissement très important que représentent ces 2 117 340 euros.

- 1 200 000 € concernent des travaux d'adaptation nécessaires au passage en inox de la cuisine centrale

ainsi que de 6 restaurants scolaires

- 890 000 € sont consacrés à l'achat de matériels proprement dits et véhicules
- Le reste en frais d'études

Évalué par une AMO, le montant des travaux nécessaires au passage en inox reste très élevé, d'où cette demande de subvention.

Aussi, pour notre complète information, nous souhaiterions disposer du rapport d'AMP permettant de comprendre les détails de cette évaluation financière.

Je vous remercie.

M. le Maire. - Oui, il n'y a pas de secret. Après, c'est un investissement que nous ferons sans discuter puisqu'il s'agit de l'accord avec la cuisine centrale et les cantines. Pour ce qui est de nos enfants, c'est une priorité, même si cela coûte beaucoup d'argent. Mais les nouvelles normes commencent à mettre en grande difficulté certaines collectivités. Je vous l'assure, ce n'est pas facile. C'est compliqué, parce que même si on arrive à avoir une aide de l'ADEME, cela restera un investissement de départ, sans compter le fonctionnement, parce que les bacs en inox, il va falloir les nettoyer, les entretenir ; ils pèsent beaucoup plus lourd que les barquettes en plastique et pour une question de poids, il va falloir voir aussi au niveau des agents, comment cela va se passer. On embarquera moins de bacs inox dans un camion frigo que des barquettes en plastique, il va donc falloir investir dans un nouveau camion. C'est tout en cascade. On part d'une démarche intéressante et intelligente compte tenu de ce qui se passe aujourd'hui sur l'environnement, je n'ai pas de souci là-

dessus, mais les collectivités ne sont pas des vaches à lait non plus et à un moment donné, il va falloir quand même qu'on nous aide et qu'on nous aide vraiment. On n'augmente pas la cantine, on n'augmente pas les impôts, on essaie de faire au mieux. Heureusement que l'économie se développe sur notre territoire. Jusqu'où nous allons aller ? Cela va devenir très compliqué. On se substitue souvent à des décisions de l'État qui vont à contresens de ce qu'il faudrait faire. Pour le coup, on se pose tous beaucoup de questions, parce que ce n'est pas un puits sans fin et là, cela risque de devenir compliqué pour tout le monde. L'environnement a un coût et on le conçoit..

Monsieur GIRISIT, je vous en prie ?

M. Z. GIRISIT.- Oui Monsieur le Maire, j'entends très bien, effectivement, vous avez raison, les collectivités locales ne sont pas des vaches à lait. Par contre, nous, nous avons des idées en tant qu'opposition. Si vous voulez, on peut vous suggérer l'annulation de certains projets comme la patinoire pour pallier ce type de financement.

M. le Maire.- Monsieur GIRISIT, j'ai l'impression que parfois, vous ne m'écoutez pas. Je l'ai dit, redit, je l'ai écrit, réécrit, la patinoire n'est pas un projet public. La ville n'investissait pas dans ce projet de patinoire. Je vais même aller plus loin, si le projet patinoire un jour aboutit - puisqu'actuellement, il est en *stand by* par rapport au coût de l'énergie - ce projet patinoire amènerait de l'argent à la commune, puisque nous sommes propriétaire du foncier. Donc, c'est le contraire de ce que vous dites. Je ne veux pas polémiquer, mais non, le projet patinoire n'est

pas un projet public, il ne coûtera rien à la collectivité.
Ceci étant dit, je vais mettre ce rapport aux voix, qui est important :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°22.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous voilà à la fin de notre conseil. Je vous remercie et je vous donne rendez-vous le 27 avril pour le prochain Conseil Municipal. Merci à toutes et à tous.

- La séance est levée à 20 heures 35 -

~ ~ ~ ~ ~